



Commission scolaire
DES PHARES

Rapport annuel

2014-2015



Table des matières

Message du président et de la directrice générale par intérim	1
Conseil des commissaires	2
Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie	2
Profil de la Commission scolaire des Phares	2
La clientèle 2014-2015.....	3
Le personnel	4
Planification stratégique de la Commission scolaire et Convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	7
Services éducatifs	8
Programme d'éducation internationale.....	8
Sport-études	8
Concentration artistique ou sportive	8
Concentration en anglais.....	9
Anglais enrichi.....	9
Groupe d'exploration professionnelle.....	9
Scolarisation à domicile.....	9
Mesures de francisation	9
Services aux EHDA	9
Augmentation de la diplomation et de la qualification et amélioration de la persévérance	9
Quelques-unes des réalisations significatives de l'année 2014-2015.....	11
Ressources financières	15
État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2015.....	15
Ressources informationnelles	16
Infrastructures et équipements.....	16
Ressources numériques et littéraires	16
Formation et accompagnement.....	17
Ressources matérielles	17
Transport scolaire.....	17
Immeubles et équipements.....	18
Rapport sur l'intimidation et la violence	21

Gestion des plaintes.....	21
Rapport de la protectrice de l'élève.....	23
Le processus de traitement des plaintes.....	24
Une vue d'ensemble des dossiers soumis en 2014-2015.....	24
Quelques observations	24

Message du président et de la directrice générale par intérim



L'année 2014-2015 restera gravée dans la mémoire collective de la Commission scolaire des Phares comme ayant été une année de grands changements. En ce sens, mes premiers mots vont au précédent conseil des commissaires présidé par M. Raymond Tudeau. Je tiens à remercier chacun des commissaires sortants pour leur engagement dans toutes les actions entreprises et pour toutes les obligations assumées au cours des dernières années. Je tiens aussi à remercier M^{me} Madeleine Dugas, directrice générale par intérim depuis septembre 2014, qui a pris inopinément la relève à la direction générale. Elle a assumé le leadership nécessaire pour mettre en place les actions requises dans l'implantation de la démarche vers le retour à l'équilibre budgétaire de notre commission scolaire tout en maintenant le cap sur la réussite de nos élèves.

Merci également au nouveau groupe de commissaires. Leur engagement, leur disponibilité et leur compétence ont permis de faire cheminer rapidement les dossiers qui nous ont été soumis. En effet, depuis le 2 novembre 2014, le nouveau conseil des commissaires a su relever les nombreux défis qui se sont présentés à lui. Citons ici le transport scolaire du midi, le retour à l'équilibre budgétaire, le maintien ou la fermeture de petites écoles, les compressions gouvernementales, la révision de certaines politiques, pour n'en nommer que quelques-uns. Par ailleurs, par sa saine gestion financière, caractérisée par l'obligation de recouvrer une situation budgétaire équilibrée, le conseil des commissaires a pu assurer aux contribuables présents sur le territoire de la Commission scolaire des Phares que les taxes scolaires resteront à leur niveau actuel pour cette année et pour l'année prochaine. Notre conseil des commissaires est constitué de gens porteurs de diverses compétences et de diverses expériences, faisant en sorte que la Commission scolaire est entre bonnes mains au plan politique. Il importe d'autant plus de souligner cette grande qualité de gouvernance dans un contexte où le gouvernement actuel envisage un branle-bas majeur au plan de la transformation des structures.

À tout le personnel, sincères remerciements pour votre professionnalisme et votre dévouement. Dans une période où les temps sont parfois incertains et les décisions déchirantes, il n'a jamais fait aucun doute que nos élèves étaient bien entourés. À tous nos élèves, jeunes et adultes, sachez que par vos accomplissements, petits et grands, vous êtes la fierté de notre commission scolaire.

C'est avec fierté que nous déposons aujourd'hui le *Rapport annuel 2014-2015* qui illustre tout le chemin parcouru par notre organisation au cours des derniers mois. En terminant, je profite de ce dépôt pour réitérer ma croyance à savoir que l'éducation, dans cette période de rigueur budgétaire et d'optimisation des processus, doit devenir et demeurer la priorité des priorités, ceci afin d'assurer la santé et la prospérité, présentes et futures, de notre société.

Gaston Rioux
Président de la Commission scolaire des Phares

Je suis très fier de vous présenter le *Rapport annuel 2014-2015*. Exprimer en une vingtaine de pages la somme du travail accompli durant toute une année est un exercice bien difficile. L'année 2014-2015 ayant été marquée par la poursuite des compressions gouvernementales, bien des décisions ont dû être prises et bien des actions, amorcées. Le *Rapport annuel 2014-2015* de la Commission scolaire des Phares présente le cumul des efforts déployés au cours des derniers mois dans la visée conjointe du retour à l'équilibre budgétaire et de la réussite de nos élèves.

Au cœur de ces grands changements, des phares inébranlables, tels une vision globale, une volonté d'optimisation des processus et une recherche d'efficacité, ainsi que notre culture de collaboration et de la bienveillance, ont permis de garder le cap sur les grandes priorités de notre commission scolaire. Tous et ensemble, soutenus par une firme d'experts-conseils chevronnés, nous avons pris de front un chantier d'envergure, soit la démarche de retour à l'équilibre budgétaire. La partie n'est pas encore gagnée et des choix seront encore à faire, mais somme toute, nous pouvons envisager des perspectives qui s'avèrent encourageantes. C'est donc avec réalisme et confiance que je vous invite à la lecture de ce bilan.

Je tiens à remercier chaleureusement chacun et chacune des membres du personnel de la Commission scolaire des Phares, le conseil des commissaires, de même que tous les parents et bénévoles qui, tout au long de l'année, ont témoigné d'un engagement profond envers l'éducation de nos élèves, jeunes et adultes.

Madeleine Dugas
Directrice générale par intérim de la Commission scolaire des Phares



Conseil des commissaires

Depuis les élections du 2 novembre 2014, le nouveau conseil, présidé par M. Gaston Rioux, élu au suffrage universel compte dorénavant 9 commissaires auxquels s'ajoutent 3 commissaires parents.

Le conseil des commissaires a tenu 21 séances au cours de l'année 2014-2015, soit 11 séances ordinaires, 8 ajournements et 2 séances extraordinaires. Les commissaires ont également tenu 22 comités pléniers.

Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2014-2015, aucune plainte n'a été soumise.

Les activités du conseil des commissaires sont régies par la *Loi sur l'instruction publique*. De plus, tous les commissaires doivent respecter un code d'éthique et de déontologie. Il est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares¹.



Gaston Rioux,
président



Daniel
Arseneault



Raynald Caissy



Marie-Claude
Hamel



Lise Lévesque



Michel Pineault



Alain Rioux



Mario Ross



Mylène Thibault



André Trahan



Lise Beaulieu
EHDAA



Karène Langlois
Ordre primaire



Pierre Pelletier
Ordre
secondaire

Profil de la Commission scolaire des Phares

Présente sur un territoire de plus de 5 000 kilomètres carrés, la Commission scolaire des Phares couvre les municipalités régionales de comté (MRC) de Rimouski-Neigette et de La Mitis.

Le territoire s'étend donc des municipalités de Métis-sur-Mer à Saint-Fabien et de La Rédemption à Esprit-Saint. Parmi les municipalités desservies, on retrouve les deux principaux pôles urbains que sont Rimouski et Mont-Joli.

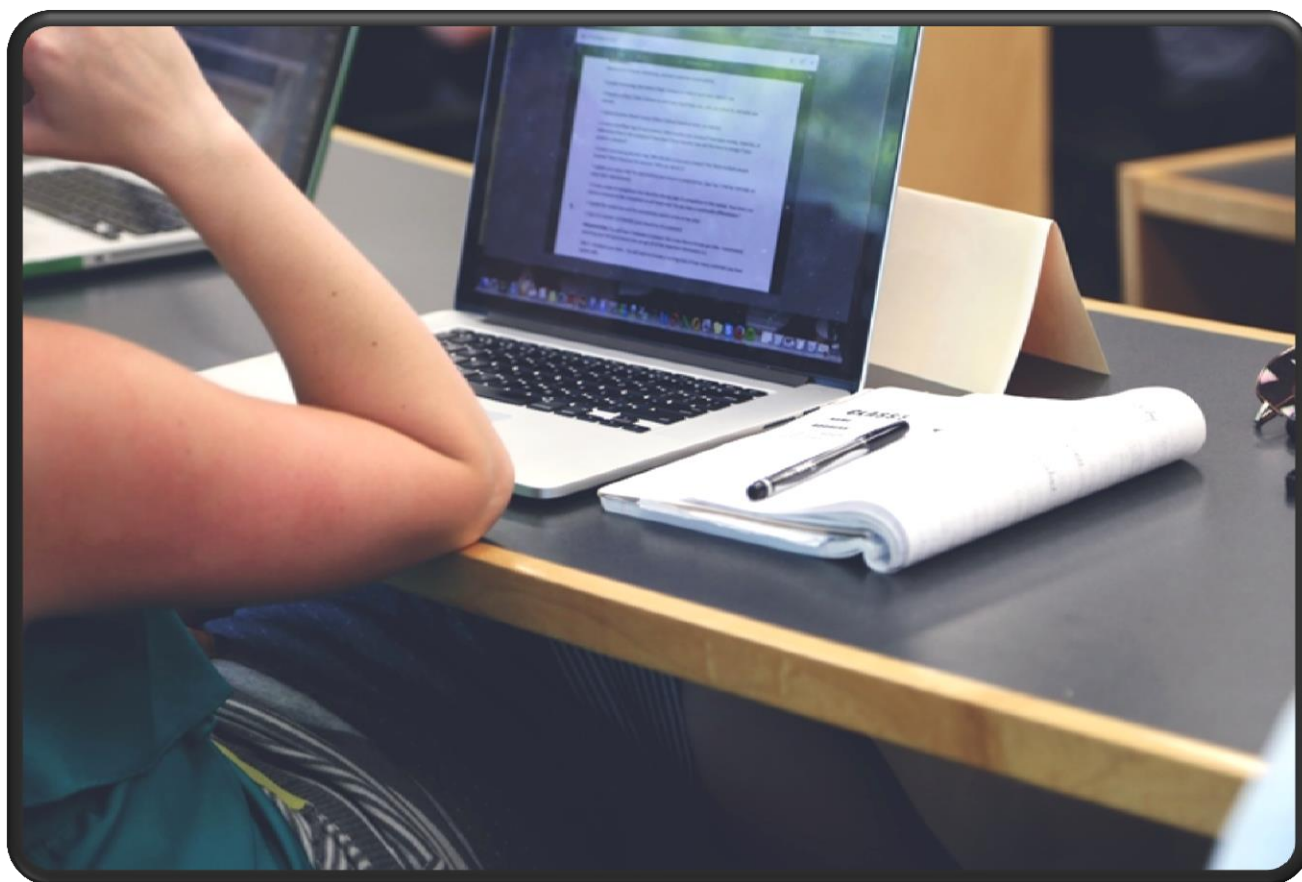
¹ <http://www.csphares.qc.ca/documents/pdf/reglements/REGLEMENT-39.pdf>

Du côté du parc immobilier, la Commission scolaire compte 44 immeubles, dont 23 écoles, 2 centres de formation professionnelle, 2 centres de formation générale des adultes ainsi qu'un centre administratif.

La clientèle 2014-2015

Notre commission scolaire offre des services à près de 10 000 élèves, du préscolaire au secondaire ainsi qu'en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Des services aux entreprises sont également disponibles.

Ordres d'enseignement	Nombre d'élèves
Préscolaire et primaire	4 873
Secondaire	3 168
Formation professionnelle	848
Formation générale des adultes (temps plein et partiel)	1 217



Le personnel

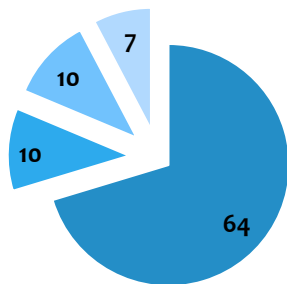
Avec un peu plus de 1 800 employés, la Commission scolaire forme une grande équipe qui œuvre quotidiennement à assurer des services aux élèves.

Par leurs actions, notamment l'enseignement, l'entretien des bâtiments, la mise à jour des systèmes informatiques, la sécurisation des immeubles ou encore l'accomplissement de tâches administratives, les membres de l'organisation veillent à l'instauration et au maintien des conditions favorables aux apprentissages des élèves.

Tous permettent à la Commission scolaire des Phares d'offrir un soutien et un accompagnement qui répondent avec acuité aux aspirations des élèves ainsi qu'à celles du milieu.

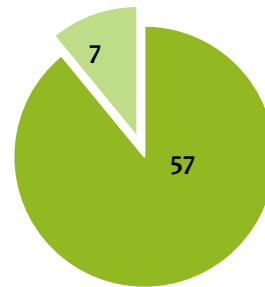
Les graphiques qui suivent démontrent, un peu plus en détail, la répartition des employés selon les différents secteurs.

Personnel professionnel



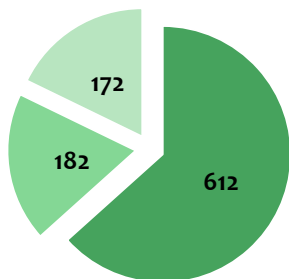
- Temps plein
- Temps partiel
- Listes de priorité
- Personnel temporaire

Personnel cadre et hors-cadre



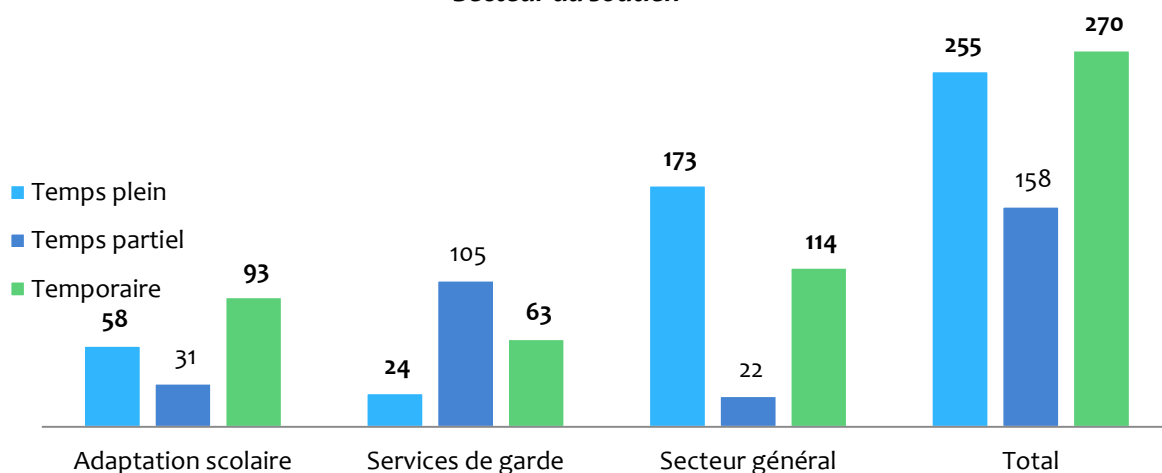
- Temps plein
- Temporaire

Personnel enseignant



- Temps plein
- Listes de priorité
- Personnel temporaire

Secteur du soutien



En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, la Commission scolaire doit faire état de l'application des dispositions prévues à la Loi dans son rapport annuel.

Le tableau suivant présente les données pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015 :

	JANVIER À MARS 2015			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2015
1 Personnel d'encadrement	25 692,08	33,83	25 725,92	58
2 Personnel professionnel	31 249,27	92,00	31 341,27	82
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	297 320,75	259,37	297 580,11	891
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	141 331,66	47,08	141 378,74	476
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	26 433,41	185,40	26 618,81	63
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	522 027,17	617,68	522 644,85	1 570

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015, la cible fixée par le MEESR de 529 572,88 heures est atteinte.

Tableau comparatif pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014

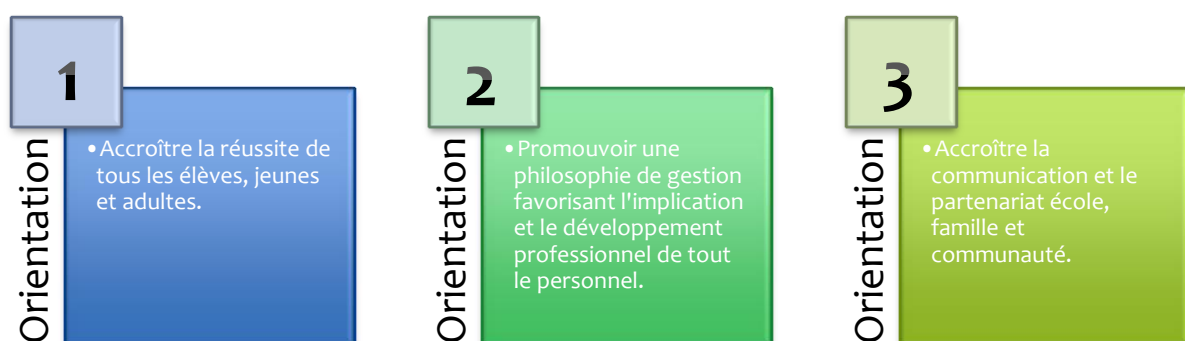
	JANVIER À MARS 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2014
1 Personnel d'encadrement	25 444,02	2,33	25 446,35	58
2 Personnel professionnel	32 576,44	7,00	32 583,44	83
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	300 826,50	338,24	301 164,74	909
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	139 306,48	333,57	139 640,05	466
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	30 496,19	242,13	30 738,31	84
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	528 649,61	923,27	529 572,88	1 600



Planification stratégique de la Commission scolaire et Convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

D'« Un phare vers la réussite » (2009-2014), en route vers l'« Horizon 2020 » (2015-2020).

Durant l'année 2014-2015, nous avons poursuivi le travail amorcé l'année précédente afin de terminer la conception et la rédaction de notre nouvelle planification stratégique 2015-2020, Horizon 2020. Notre objectif était de l'adopter dès décembre 2015. Or, en raison des nouvelles orientations ministérielles déposées au début décembre et compte tenu des impacts qui en résulteront, il nous apparaît plus cohérent d'attendre au printemps 2016 pour l'adoption du nouveau plan stratégique, au moment où les modifications à y apporter seront confirmées. Ainsi, nous nous assurerons que cet outil sera en adéquation avec les attentes du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).



Quoi qu'il en soit, nous avons poursuivi nos actions en lien avec les trois orientations ci-haut mentionnées. L'équipe des directions d'établissement ainsi que l'équipe des Services éducatifs ont travaillé avec notre outil de gestion intégrée, ce qui a permis à chaque direction d'établissement de produire son rapport annuel sous la forme d'un document illustrant l'intégration de tous les éléments impliqués dans la démarche de planification, de réalisation et de régulation. On y retrouve donc les actions mises de l'avant afin d'atteindre les cibles fixées dans la convention de partenariat et dans la convention de gestion des écoles.

Au regard de toutes ces réalisations, nous sommes fiers de vous présenter les résultats concernant l'atteinte des cibles fixées dans notre convention de partenariat :

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu		2013-2014
			Départ	11-12	
1.0 La diplomation ou la qualification					
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans.	Taux de diplomation ou de qualification au secondaire après 7 ans.	80 %*	75,5 %	77,0 %	80,8 %
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans.	Taux de diplomation en formation professionnelle après 7 ans.	2,5 %	1,3 %	1,7 %	2,2 %
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans chez les garçons.	Taux de diplomation ou de qualification des garçons au secondaire après 7 ans.	75 %	66,1 %	71,0 %	74,7 %

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu		2013-2014
			Départ	11-12	
2.0 La persévérance scolaire					
Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification.	Taux de sorties annuelles avec diplomation ou qualification	86 %	81,7 %	84,0 %	2012-2013 88,1
Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification.	Taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification chez les garçons	80 %	74,8 %	77,0 %	2012-2013 82,5
Réduire le nombre total de décrocheurs au secondaire.	Nombre de décrocheurs pour l'ensemble du secondaire.	Moins de 80	123	Moins de 100	32
Réduire le nombre de décrocheurs chez les garçons au secondaire.	Nombre de garçons décrocheurs au secondaire.	Moins de 50	86	Moins de 70	23
Réduire le nombre de décrocheurs au 1 ^{er} cycle du secondaire.	Nombre de décrocheurs au 1 ^{er} cycle du secondaire.	Moins de 20	37	Moins de 30	5
Réduire le nombre de décrocheurs en 5 ^e secondaire.	Nombre de décrocheurs en 5 ^e secondaire.	Moins de 20	32	Moins de 25	8

Services éducatifs

Chaque établissement de la Commission scolaire s'efforce d'offrir à ses élèves de quartier des services qui répondent au mieux à leurs champs d'intérêt, leurs capacités et à leurs besoins. Ces services éducatifs comportent des volets qui sont propres aux établissements à travers leur projet éducatif. En plus des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire et secondaire, la Commission scolaire des Phares offre des projets particuliers ainsi que divers services d'enrichissement.

Programme d'éducation internationale

Depuis 2004, les écoles Saint-Jean et Paul-Hubert ont obtenu le statut de membre accrédité de la Société des établissements du baccalauréat international du Québec. Pour l'année scolaire 2014-2015, 205 jeunes de notre territoire étaient inscrits dans ce programme. Il prévoit la sensibilisation aux problèmes environnementaux et à l'internationalisme, le développement d'une capacité de recherche et d'une méthodologie du travail. Des activités d'engagement communautaire sont également liées au programme.

Sport-études

L'école du Mistral est reconnue par le MEESR pour offrir des services de sports-études. Ainsi, 36 joueurs de hockey Bantam AA et Midget Espoir bénéficient de cette conciliation entre les études et le sport. Il est important de noter que les élèves proviennent de notre territoire ou de celui d'une autre commission scolaire.

Concentration artistique ou sportive

Ce service offre une structure scolaire qui favorise la pratique d'une discipline artistique ou sportive de manière assidue durant les heures scolaires. Cette organisation prend la forme de groupes d'harmonie ou de guitare, ou encore celle d'un regroupement d'élèves qui pratiquent diverses disciplines sportives ou artistiques. Ce sont 818 jeunes qui profitent de cette concentration.

Concentration en anglais

Au primaire, 44 élèves profitent d'une adaptation de la grille des matières, tout en respectant les exigences du *Régime pédagogique* du MEESR, ce qui leur permet d'obtenir 5 ou 6 heures d'enseignement de l'anglais langue seconde.

Anglais enrichi

Un programme enrichi du MEESR soit le *Enriched English as a Second Language (EESL)* a été offert à 173 élèves du secondaire.

Groupe d'exploration professionnelle

En ciblant des élèves à risque de décrochage et ayant un intérêt pour la formation professionnelle, la Commission scolaire a permis à 51 jeunes de compléter les programmes de formation du MEESR en français, mathématique et anglais de 3^e ou 4^e secondaire tout en explorant la formation professionnelle à travers d'autres programmes ministériels tels que *Projet personnel d'orientation*, *Exploration de la formation professionnelle* et *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* sont également offerts.

Scolarisation à domicile

Selon la procédure de recension du MEESR pour les élèves scolarisés à la maison, 23 enfants étaient scolarisés à domicile en vertu de l'article 15.4 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Mesures de francisation

Les mesures de francisation s'adressent à l'élève qui est inscrit à l'enseignement en français pour la première fois et dont la connaissance de la langue française ne lui permet pas de suivre normalement les cours dans sa classe. En 2014-2015, 18 élèves ont bénéficié des services d'un enseignement individualisé afin de développer leurs compétences en français.

Services aux EHDAA

En 2014-2015, 20,7 % des élèves de la Commission scolaire des Phares, soit 1 650 élèves, bénéficiaient de services particuliers pour élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Plus précisément, 79,8 % de ces élèves étaient intégrés en classe ordinaire et bénéficiaient de soutien et de mesures d'appui tandis que les autres profitaient de services adaptés en classe spécialisée.

Augmentation de la diplomation et de la qualification et amélioration de la persévérance

L'ensemble des services éducatifs et complémentaires permet à la Commission scolaire d'obtenir des résultats encourageants en matière d'amélioration de la réussite et de lutte au décrochage. Alors que le taux de diplomation et de qualification des élèves de l'ensemble du Québec augmente de 1,9 %, celui des élèves de la Commission scolaire des Phares bondit de 5,7 % pour se situer à 80,8 %. Le tableau suivant présente ces données.

Tableau du taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans

	2013	2014
CSDP	75,1 %	80,8 %
Québec	75,8 %	77,7 %

Par ailleurs, comme l'indique le tableau suivant, le taux de décrochage scolaire fléchit de 1,7 % à la Commission scolaire des Phares pour se situer à 11,9 % alors qu'il se situe à 15,3 % pour l'ensemble du Québec.

Tableau du taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves sortants, inscrits en FGJ

	2013	2014
CSDP	13,6 %	11,9 %
Québec	16,2 %	15,3 %



Quelques-unes des réalisations significatives de l'année 2014-2015...

Des commissaires de la Commission scolaire des Phares ont été honorés



Le 19 novembre 2014, la Fédération des commissions scolaires du Québec a honoré quatre membres de l'ancien et du nouveau conseil des commissaires pour leur contribution exceptionnelle à l'avancement de l'éducation.

M. Raymond Tudeau a reçu la médaille d'argent de l'Ordre du mérite de la Fédération. Pour leur part, M^{me} Pauline Michaud, M. Alain Rioux et M. Jean-Maurice Lechasseur ont reçu une médaille de bronze.

La médaille d'argent de l'Ordre du mérite de la Fédération est réservée aux personnes exceptionnelles qui ont fait leur marque au niveau régional dans le monde de l'éducation. Ces personnes doivent avoir été une source d'inspiration pour leurs pairs et sont reconnues pour leur leadership, leur influence, leur engagement social et communautaire et pour avoir favorisé un partenariat entre le monde de l'éducation et le milieu socioéconomique. La médaille de bronze est décernée aux personnes ayant œuvré au service d'une commission scolaire et qui ont su mettre en œuvre des activités ou des programmes qui ont favorisé la réussite éducative des jeunes.

Le premier Petit cross-country de La Mitis est une réussite!



C'est le 10 octobre 2014 que s'est tenu le premier Petit cross-country de La Mitis. Ce sont tout près de 350 élèves du préscolaire et du premier cycle du primaire qui ont fait de cette première édition un franc succès!

"Les jeunes enfants doivent avoir l'occasion de relever des défis. S'ils sont à leur portée, ils prennent confiance en leurs moyens et développent le goût d'intégrer de saines habitudes de vie à leur quotidien." - Luc Thibault, éducateur physique

Deux écoles de la Commission scolaire des Phares reçoivent des Prix de reconnaissance Essor



École du Grand-Pavois-de Saint-Yves

Représentation théâtrale *L'Empress of Ireland*



École des Cheminots-de l'Envol

Les boules de Les Boules

« Toutes les formes d'expression artistique sont des occasions de mettre en branle des projets pédagogiques et les élèves y répondent merveilleusement. Nous tenons à féliciter de tout cœur nos élèves pour leur talent et notre personnel des équipes-écoles pour l'ardeur qu'il consacre à la réussite des élèves. » - Madeleine Dugas, directrice générale par intérim

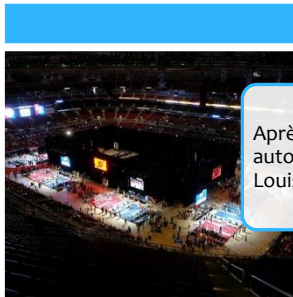
La randonnée cycliste Au Tour des Jeunes Desjardins–Bas-Saint-Laurent



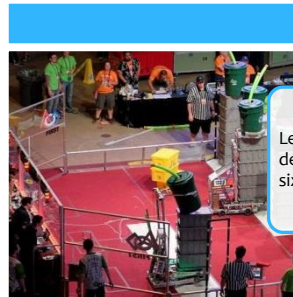
Lors de la conférence de presse, les élèves de trois des cinq commissions scolaires participantes ont échangé sur leur préparation pour le Tour des Jeunes Desjardins-Bas-Saint-Laurent 2015.

Ce sont près de 130 élèves des commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Monts-et-Marées, Eastern Shores et des Phares qui ont participé cette édition du Tour des Jeunes Desjardins–Bas-Saint-Laurent du 17 au 19 mai 2014

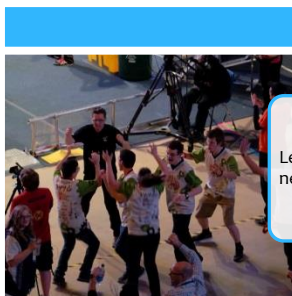
Un conte de fées technologique pour le Club Rikitik



Après 26 heures en autobus, arrivée à St-Louis (Missouri).



Le robot de 120 livres pensé, dessiné, assemblé et programmé en six semaines.



Les jeunes de Rikitik, âgés de 14 à 18 ans, ne sont pas passés inaperçus.

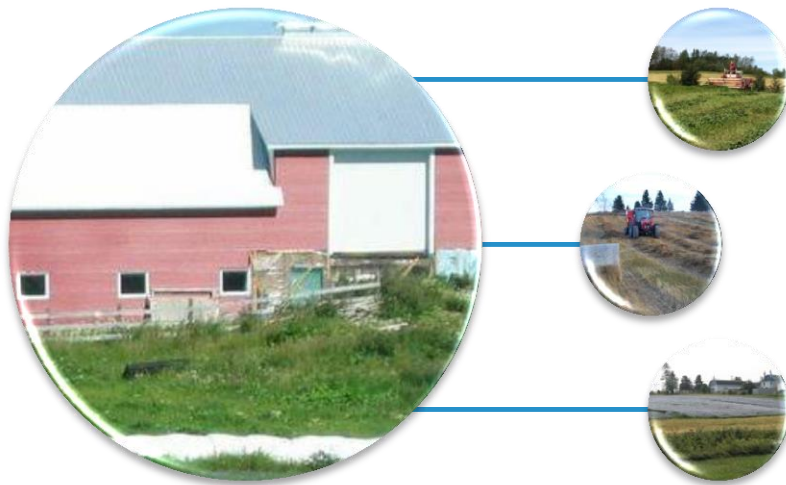
Le Club de robotique Rikitik de l'école Paul-Hubert en était à sa première participation au championnat mondial de robotique FIRST, qui avait lieu à St-Louis à la fin avril 2015. Rikitik est la première équipe FIRST Québec à se rendre si loin dans l'aventure FIRST.

François Garon-Michaud, médaillé d'or aux 21^{es} Olympiades canadiennes des métiers et des technologies!



"Les élèves qui participent aux Olympiades canadiennes vivent une expérience hors du commun : la compétition est relevée, car ils côtoient les candidats les plus prometteurs dans leur métier. M. Garon-Michaud s'est démarqué par sa rapidité d'exécution, son grand talent, ainsi que par sa persévérance." - Bertrand Michaud, directeur du Centre de formation de Rimouski-Neigette

La ferme-école du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis obtient sa certification biologique



« La certification biologique a nécessité cinq ans de préparation. Cette démarche importante permet de spécialiser encore davantage l'enseignement dispensé au Centre et servira, à terme, le développement régional. La ferme-école poursuit ainsi son développement et demeure axée sur la qualité de la formation et tournée vers l'avenir. La certification biologique renforce encore le caractère exemplaire et le dynamisme du Centre, qui devient un élément central du développement agricole au Bas-Saint-Laurent » - Bertrand Michaud, directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis

Ressources financières

La Commission scolaire a terminé l'année 2014-2015 avec un déficit d'exercice de 2 475 226 \$ sur des revenus totalisant 112 167 775 \$. Au terme de la même année, le déficit cumulé se situe à 1 282 029 \$.

Le tableau présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus reçus par la Commission scolaire pour l'année 2014-2015.

État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2015

REVENUS

Taxe scolaire	16 863 022
Subvention de fonctionnement	85 913 202
Autres subventions et contributions	150 080
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	675 854
Ventes de biens et services	6 202 002
Revenus divers	2 262 794
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	100 821
	<hr/>
	112 167 775 \$

DÉPENSES

Enseignement et formation	54 491 201
Soutien à l'enseignement et à la formation	25 632 399
Services d'appoint	14 138 748
Activités administratives	4 464 659
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 424 657
Activités connexes	3 579 213
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(87 876)
	<hr/>
	114 643 001 \$

DÉFICIT DE L'EXERCICE (2 475 226) \$

Ressources informationnelles

Les Services des ressources informationnelles (SRI) ont été instaurés à la Commission scolaire des Phares en 2014-2015. Bien qu'ils regroupent du personnel œuvrant depuis nombre d'années dans différents services de l'organisation, associant des gens des communications, de la gestion documentaire et littéraire, de la technique et de la pédagogie, ce nouveau service aura nécessité une planification particulière. La dernière année aura donc permis d'instaurer une organisation fonctionnelle, d'analyser les besoins et de faire un état de situation en informatique, en communication et en gestion documentaire et littéraire. Ainsi, un plan directeur triennal a été élaboré dans lequel différents enjeux ont pu être ciblés.

Globalement, il s'agit du point de départ pour les objectifs et moyens qui seront développés au cours des prochaines années en termes d'utilisation du numérique, de gestion des ressources, de développement des infrastructures et des pratiques de communication. En fait, les SRI visent entre autres à soutenir le déploiement de pratiques plus efficaces par les technologies, les communications et la gestion documentaire.

Outre cette année de planification et de structuration, les SRI ont mené différents projets.

Infrastructures et équipements

En 2014-2015, la Commission scolaire des Phares :

- a investi 75 000 \$ pour débiter le changement de son réseau de bornes sans fil afin de rendre ses établissements encore plus accessibles;
- a réalisé le projet de renouvellement de l'anneau Inforoute Bas-St-Laurent reliant les MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de la Matanie et de la Matapédia, la Ville de Rimouski, le Centre régional de services aux bibliothèques publiques et les commissions scolaires des Monts-et-Marées et des Phares permettant un branchement Internet commun sur le territoire;
- a mis en fonction un système pour resserrer la sécurité d'accès à Internet par les usagers de nos établissements;
- a renouvelé les équipements informatiques dédiés à la pédagogie pour 215 000 \$;
- a renouvelé les équipements informatiques dédiés au personnel administratif pour 51 000 \$;
- a fait l'installation de 90 projecteurs numériques (PNI) et fourni aux enseignants 113 ordinateurs portables acquis dans le cadre de la mesure *École branchée 2.0*;
- a renouvelé certains équipements réseautiques arrivés en fin de vie pour un montant de 56 000 \$;
- a encouragé le développement de pratiques intégrant les technologies mobiles en fournissant des tablettes numériques à tous les orthopédagogues enseignants et à plusieurs classes suite à un appel de projets.

Ressources numériques et littéraires

Par le biais de la mesure *École branchée 2.0*, une multitude de ressources numériques a été mise à la disposition du personnel et des élèves de notre commission scolaire pour enrichir leur expérience d'enseignement et d'apprentissage.

Plus de 140 000 \$ ont été investis pour avoir accès à des banques de vidéos éducatives de qualité, à une encyclopédie fiable et adaptée aux jeunes du primaire et du secondaire, à une banque de données regroupant une variété de quotidiens et de journaux et à des sites interactifs pour développer des compétences en histoire et éducation à la citoyenneté, en géographie, en monde contemporain et en mathématique.

Le plan d'action en lecture a permis quant à lui d'investir plus de 150 000 \$ dans les bibliothèques scolaires de nos établissements. Cela représente au-delà de 10 000 ouvrages tels que romans, nouvelles, bandes dessinées, documentaires et autres. Ainsi, ces dernières disposent de nouvelles collections toujours branchées sur les intérêts des jeunes.

Enfin, plusieurs aménagements au goût du jour invitent les jeunes à la lecture dans les établissements. C'est entre autres le cas de la bibliothèque de l'école Paul-Hubert qui a bénéficié de travaux majeurs en 2014-2015.

Formation et accompagnement

Les Services des ressources informationnelles ont également offert différentes formations ou accompagnement au personnel de la Commission scolaire des Phares. Parmi celles-ci, nommons :

- l'appropriation d'une nouvelle plateforme pour expérimenter l'inscription en ligne avec plus de 844 parents dans 8 de nos établissements;
- le développement de trousseaux littéraires pour les classes multi-niveaux;
- l'utilisation et la recherche maximisée en bibliothèque scolaire;
- l'utilisation des tableaux numériques en salle de classe;
- l'utilisation de la tablette numérique auprès des élèves;
- le développement d'un groupe d'enseignants experts en TIC.

Ressources matérielles

À la Commission scolaire des Phares, les Services des ressources matérielles regroupent deux secteurs d'activités :

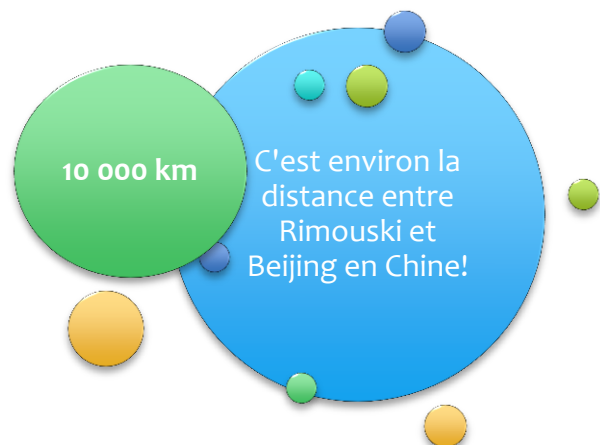
- Transport scolaire;
- Immeubles et équipements.

Transport scolaire

Chaque jour, c'est un peu plus de 5 600 élèves qui sont transportés sur le vaste territoire de la Commission scolaire. L'adjectif « vaste » correspond d'ailleurs très bien à la réalité puisque la flotte de 133 véhicules (121 autobus réguliers, 3 autobus adaptés et 9 véhicules de type familial) parcourt environ 10 000 kilomètres chaque jour.

L'année 2014-2015 marque la première année sur les cinq prévues des contrats de transport scolaire avec tous les transporteurs. Ces contrats viendront à échéance le 30 juin 2019.

Le budget du transport scolaire pour cette année s'élevait à 8,3 M\$.



Une nouvelle règle fût mise en application cette année concernant le transport du midi. Cette règle fixait un nombre minimal d'élèves inscrits à l'intérieur d'un même parcours pour permettre son organisation. Suivant cette règle, 23 parcours du transport du midi n'ont pas été reconduits en 2014-2015. Des impératifs financiers ont justifié cette décision. Cette règle fût revue par le nouveau conseil des commissaires durant l'hiver 2015. Une importante consultation fût menée auprès des parents de la Commission scolaire. À la suite de celle-ci, le conseil a décidé de revenir à l'organisation complète du transport du midi, sans restriction quant au nombre d'élèves inscrits pour 2015-2016. Toutefois, l'autofinancement de ce service est désormais un objectif à atteindre pour la Commission scolaire, d'où une augmentation des tarifs pour la prochaine année.

Immeubles et équipements

L'important projet d'économie d'énergie réalisé en 2008 est arrivé à terme en 2014-2015. En effet, le total des sommes économisées depuis la mise en marche des nouveaux équipements a égalé et même dépassé le coût de l'investissement total réalisé. En d'autres termes, la période de retour sur l'investissement a été atteinte, mettant ainsi un terme au contrat éconergétique conclu avec la firme EXP (anciennement Technika-HBA).

L'économie d'énergie totale depuis le 1^{er} mars 2009 s'élève donc à plus de 230 000 Giga-joules, soit 15 000 Gigajoules de plus que prévu. Côté monétaire, les économies cumulées s'élèvent au montant de l'investissement soit plus de 6,3 millions \$. L'énergie ainsi économisée représente environ 25 000 tonnes de moins de CO₂ rejetées dans l'atmosphère. Ce qui est remarquable dans ce projet, c'est la courte période de retour sur l'investissement obtenue. Cette période fût atteinte 18 mois plus rapidement que prévu, ce qui est très profitable pour l'organisation.



Encore cette année, la Mesure «Maintenance des bâtiments» du MEESR, a permis à la Commission scolaire des Phares de remplacer ou de rénover des grands systèmes de son parc immobilier. Au total, cette aide financière a rendu possible la réalisation de 12 projets majeurs pour une somme globale de près de 5,4 millions de dollars :

- Réfection d'une partie de la toiture de l'école des Bois-et-Marées de Sainte-Luce pour 130 000 \$;
- Réfection d'une partie de la toiture et d'un mur de l'école de l'Écho-des-Montagnes de Saint-Fabien pour 280 000 \$;
- Réfection d'une partie de la toiture de l'école du Mistral de Mont-Joli pour 410 000 \$;
- Réfection de la fenestration de l'école aux-Quatre-Vents de Saint-Octave-de-Métis pour 150 000 \$;
- Réfection de la fenestration de l'école de la Rivière de Sainte-Angèle-de-Mérici pour 470 000 \$;
- Réfection de la fenestration de l'aile C phase 2 au CFRN pour 75 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires du Pavillon des Cimes de l'école Élisabeth-Turgeon de Rimouski pour 240 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires principaux phase 1 de l'école du Mistral de Mont-Joli pour 270 000 \$;
- Réfection complète de la chaufferie du pavillon de l'Envolée de l'école Élisabeth-Turgeon de Rimouski, pour 350 000 \$;
- Réfection complète du gymnase D-146 et de ses blocs sanitaires à l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 1,70 million \$;

- Réfection complète de la bibliothèque et du mur nord de l'aile C à l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 1,45 million \$;
- Réfection de l'escalier extérieur avant de l'école du Mistral pour 55 000 \$.

En plus de ces projets, un montant additionnel d'environ 600 000 \$ a été investi dans plusieurs autres projets de moindre importance visant le maintien des bâtiments, et ce, à partir de l'enveloppe régulière d'immobilisation de la Commission scolaire. Les principaux projets réalisés sont :

- Réfection de la chaufferie des écoles des Alizés et du Rocher pour un total de 50 000 \$;
- Réfection de la cafétéria de l'école Paul-Hubert pour une somme de 30 000 \$.

Une somme d'environ 300 000 \$ a également été investie dans la transformation de certains immeubles. Ceci a mené à la réalisation de plusieurs petits projets, dont l'ajout d'une classe à l'école du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès. Il est intéressant de mentionner aussi l'installation des compteurs d'eau fournis par la Ville de Rimouski à l'intérieur de toutes les écoles de cette ville;

Suite à la connaissance des résultats des mesures du taux de radon dans les écoles de la Commission scolaire lors des deux dernières années, l'année 2014-2015 a marqué le début des travaux correctifs là où ils sont requis. Ainsi, des travaux correctifs ont été réalisés à l'école des Alizés de Mont-Joli et à l'école des Sources de Saint-Anaclet. Des travaux de colmatage de fissures et l'installation de systèmes de ventilation ont été impliqués. De nouveaux dosimètres ont été installés et les nouvelles mesures ont confirmé que le problème a été corrigé aux deux endroits.

D'autres travaux correctifs sont prévus dans quelques autres écoles pour 2015-2016.

Un projet d'embellissement de la cour de l'école a été réalisé à l'école Élisabeth-Turgeon de Rimouski pour un coût de 83 000 \$. Ce projet a pu se concrétiser grâce à une aide financière du MEESR, aux levées de fonds organisées par l'école et au budget d'immobilisation de la Commission scolaire. Les travaux n'ont pu être parachevés cette année. Ils le seront à l'été 2015.

Finalement, en 2014-2015 a débuté une autre opération qui aura un impact important sur la gestion des actifs immobiliers de la Commission scolaire. À la suite d'un appel d'offres public effectué dans le cadre d'un achat regroupé, la firme Gesfor, Poirier, Pinchin a été mandatée pour effectuer une caractérisation de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans l'ensemble des écoles et centres. Il s'agit d'un contrat dont le montant final devrait s'élever à environ 140 000 \$.

Ce travail a débuté à l'automne 2014 et était effectué à 80 % à l'été 2015. Il fait suite à une nouvelle obligation réglementaire pour les bâtiments publics du Québec. Lorsque cette caractérisation sera terminée, les Services des ressources matérielles auront à leur disposition un inventaire complet et détaillé, de même que la localisation de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Cet inventaire viendra faciliter le travail de préparation visant l'enlèvement de ces matériaux lors de la réalisation des travaux de construction ou de rénovation des immeubles du parc immobilier. La connaissance de la localisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante est également très utile lors de l'entretien régulier des immeubles. Il s'agit donc d'un outil de plus à notre disposition en matière de prévention et de conservation d'un environnement sain pour les élèves et le personnel.

Dans le cadre de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, nous vous présentons dans le tableau suivant la reddition de compte des contrats de service supérieurs à 25 000 \$ conclus par la Commission scolaire.

FOURNISSEUR	Entreprise ²	Personne physique ³	TYPE DE MANDAT	NOMBRE DE CONTRATS	MONTANT AVANT TAXES
Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu Architectes	X		Services professionnels en architecture	1	40 055,00 \$
Les architectes Goulet et LeBel	X		Services professionnels en architecture	1	31 910,00 \$
LGT Groupe Techniconfort	X		Services professionnels en mécanique électricité	1	47 390,00 \$
Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.	X		Services professionnels pour retranscription des données de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1	30 000,00 \$
Stantec Experts Conseils Ltée	X		Services professionnels en ingénierie du bâtiment	1	29 050,00 \$
Thérèse Berger		X	Services d'entretien ménager Contrat de 2 ans	1	35 010,00 \$
France Pelletier		X	Services d'entretien ménager Contrat de 2 ans	1	45 900,00 \$
Valmont Dupont		X	Services d'entretien ménager Contrat de 3 ans	1	57 152,88 \$
Dave Pigeon		X	Services d'entretien ménager Contrat de 3 ans	1	42 000,00 \$
9206-7206 Québec inc. Les Services DED inc.	X		Services d'entretien ménager Contrat d'un an	1	41 481,15 \$
9206-7206 Québec inc. Les Services DED inc.	X		Services d'entretien ménager Contrat d'un an	1	53 094,98 \$
9206-7206 Québec inc. Les Services DED inc.	X		Services d'entretien ménager Contrat d'un an	1	36 070,44 \$
9206-7206 Québec inc. Les Services DED inc.	X		Services d'entretien ménager Contrat d'un an	1	74 270,13 \$
Entreprise GT enr.	X		Services d'entretien ménager Contrat d'un an	1	50 197,00 \$
Chubb Edwards UTC	X		Services d'inspection des systèmes d'alarme – incendie Contrat de 5 ans	1	164 083,39 \$
TOTAL CUMULATIF				15	<u>777 664,97 \$</u>

² Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

³ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

Rapport sur l'intimidation et la violence

En vertu de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*, les directions d'établissements se doivent de transmettre au directeur général de la Commission scolaire, au regard de chaque plainte relative à un acte d'intimidation ou de violence dont elles sont saisies, un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui leur a été donné.

En 2014-2015, la Direction générale a été informée de quelques événements. Afin d'éviter une identification des élèves impliqués, les statistiques des écoles où cinq événements ou moins d'intimidation ou de violence ont été dénombrés ne sont pas décortiquées. Seul le nombre d'événements est présenté compte tenu des indications de fréquence qui ne sont pas significatives.

Établissements	1	2	3	4	5
de Mont-Saint-Louis		X			
du Portage	X				
de la Rose-des-Vents			X		
de l'Aquarelle	X				

Dans le cas où plus de cinq événements sont recensés, ceux-ci sont ventilés selon la fréquence de chaque type d'acte relevé. Les événements sont catégorisés selon qu'ils relèvent de l'intimidation, de la violence ou encore d'une conjugaison des deux. L'article 13 de la *Loi sur l'instruction publique* définit le terme intimidation de la manière suivante :

tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Le même article définit le terme violence comme étant :

toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

École	Nombre d'événements	Intimidation	Violence	Intimidation et violence
Paul-Hubert	26	2	17	7

La Commission scolaire des Phares a à cœur d'assurer un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire à ses élèves. Tel que mentionné précédemment, le travail se poursuit à l'égard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et divers outils sont mis à la disposition du personnel qui bénéficie également de formation en ce sens.

Gestion des plaintes

En 2014-2015, le Secrétariat général a reçu et traité 17 plaintes formelles en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

Afin de préserver la confidentialité des dossiers, le tableau synthèse suivant est présenté.

Dépôt / Règlement de la plainte	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
Juillet 2014 / Novembre 2014	Insatisfaction concernant l'intervention de la direction d'établissement.	Primaire	Règlement à l'amiable.
Août 2014 / Août 2014	Transport scolaire non disponible le matin (choix d'école par les parents).	Primaire	Application de la Politique sur l'admissibilité au transport scolaire. Les parents acceptent l'application de la politique.
Septembre 2014 / Septembre 2014	Transport scolaire au domicile de la gardienne.	Primaire	Transport disponible le matin et le soir. Le dossier a été réglé par le Service du transport.
Septembre 2014 / Novembre 2014	Transport scolaire dans la rue du parent en période hivernale.	Primaire	Plainte refusée après analyse par le Service du transport scolaire. Il n'y a pas de réel danger pour la sécurité des enfants. La direction des Services des ressources matérielles a eu des échanges avec la mère.
Octobre 2014 / Décembre 2014	Harcèlement et intimidation / Réaction non adéquate de la part de la direction suite à une demande de la mère.	Primaire	Règlement à l'amiable suite à un échange direction-parent.
Novembre 2014 / Décembre 2014	Utilisation d'un surnom inapproprié pour s'adresser à un élève de la part d'un enseignant.	Primaire	Rencontre entre le parent, la direction et l'enseignant.
Novembre 2014 / Janvier 2015	Bris à un véhicule suite à une réparation en atelier.	Formation professionnelle	Plainte rejetée. La réparation effectuée sur le véhicule n'était pas en lien avec les bris dénoncés.
Novembre 2014 / Décembre 2014	Surveillance des élèves à la fin des classes.	Primaire	Règlement à l'amiable.
Novembre 2014 / Janvier 2015	Harcèlement en milieu de travail.	Gestion	Plainte rejetée et prise en charge du dossier par les Services des ressources humaines (situation dénoncée correspond à l'exercice convenable des fonctions).
Novembre 2014 / Janvier 2015	Relation entre enfant et nouvel intervenant.	Primaire	Suivi effectué par les Services des ressources humaines et retrait de l'enfant de la responsabilité de la personne visée. Direction suivra situation de près.

Dépôt / Règlement de la plainte	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
Décembre 2014 / Janvier 2015	Évaluation de compétence (résultats) en anglais.	Primaire	Prise en charge par les Services éducatifs, révision des procédés d'évaluation et accompagnement.
Décembre 2014 / Janvier 2015	Non-collaboration dans le soutien de l'enfant malgré des diagnostics.	Primaire	Règlement à l'amiable. La mise en place des services a été effectuée dans des délais normaux.
Février 2015 / Mai 2015	Inaction de la part de la direction à la suite de gestes présumés de harcèlement et d'intimidation.	Primaire	Règlement à l'amiable. Nombreuses interventions de la direction. Dossier demandant attention ponctuelle en suivi (signalement possible à DPJ).
Avril 2015 / Avril 2015	Accès à l'information relativement à la situation de son enfant malgré un droit de garde officielle.	Secondaire	Règlement à l'amiable.
Avril 2015 / Mai 2015	Inaction de la part de la direction de l'école à la suite de gestes présumés d'intimidation.	Primaire	Règlement à l'amiable.
Juin 2015	Inquiétude et demande d'intervention à l'égard d'un élève violent dans la classe de son enfant.	Primaire	Suivi effectué et gestion de la situation par classement. Demande effectuée pour classement en classe TC.
Juin 2015	Allégation à l'égard du fait qu'un employé de soutien aurait une problématique de consommation.	Primaire	Prise en charge du dossier par les Services des ressources humaines qui ont ouvert une enquête.

Dans tous les cas, la possibilité de faire appel au protecteur de l'élève a été offerte au plaignant. Les recommandations émises ou les actions demandées ont permis de rectifier la situation et d'améliorer les services.

Rapport de la protectrice de l'élève

En présentant mon rapport après la deuxième année de cette nouvelle initiative, je voudrais à nouveau remercier le conseil des commissaires de l'honneur de m'avoir choisie comme protectrice de l'élève pour la Commission scolaire des Phares.

Je tiens aussi à féliciter la Commission scolaire et tout le personnel administratif pour leur professionnalisme.

En tant que protectrice de l'élève de la Commission scolaire des Phares, j'ai eu la chance de pouvoir coordonner mes responsabilités aux pratiques proactives de résolution de conflits déjà en place.

Ce rapport couvre l'année scolaire 2014-2015, soit du 5 août 2014 au 30 juin 2015.

Le processus de traitement des plaintes

Comme le prévoit le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, le processus afférent au traitement des plaintes est le suivant :

1. Démarches initiales auprès des intervenants d'une unité administrative;
2. Plainte auprès du responsable de l'examen des plaintes;
3. Plainte auprès du protecteur de l'élève.

Le protecteur de l'élève reçoit et examine une plainte lorsque le plaignant est insatisfait de son examen par le responsable de l'examen des plaintes ou du résultat de cet examen.

Il statue sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, propose au conseil des commissaires les correctifs qu'il juge appropriés.

Le protecteur de l'élève intervient lorsque le plaignant a épuisé les autres recours prévus par la procédure d'examen des plaintes.

Le protecteur de l'élève intervient aussi à la demande du plaignant à défaut par le responsable de l'examen des plaintes de communiquer sa décision sur le bien-fondé de la plainte dans le délai prévu au présent règlement ou à défaut par la direction de l'unité administrative concernée ou le responsable du dossier, le cas échéant, d'apporter les mesures correctives proposées par le responsable de l'examen des plaintes.

Le protecteur de l'élève peut aussi se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure d'examen de la plainte lorsqu'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter que le plaignant ne subisse un préjudice.

Une vue d'ensemble des dossiers soumis en 2014-2015

Aucune plainte relative à une décision retenue par le conseil des commissaires ou à la suite du traitement d'une plainte par le responsable de la gestion de plaintes n'a été soumise à la protectrice de l'élève. Quelques questions, qui sont énumérées dans le tableau suivant, ont été rapportées à la protectrice de l'élève et traitées par les autorités de l'école.

Date	Nature	Établissement / école
5 août 2014	Renseignement	École secondaire
27 août 2014	Renseignement	École primaire
28 août 2014	Renseignement	École primaire
7 novembre 2014	Renseignement	École primaire
18 novembre 2014	Renseignement	École primaire
8 janvier 2015	Renseignement	École secondaire
2 février 2015	Renseignement	École secondaire
3 février 2015	Renseignement	École secondaire
11 février 2015	Renseignement	École secondaire
10 avril 2015	Renseignement	École secondaire
11 mai 2015	Renseignement	École secondaire
22 mai 2015	Renseignement	École secondaire

Quelques observations

Un grand nombre de contacts avec la protectrice de l'élève par des parents, des élèves sont des demandes d'information, d'orientation au sujet de procédures ou d'aide pour dépôt ou suivi de plaintes.

Une révision des contacts des parents et des élèves avec la protectrice de l'élève indique que les parents, élèves et autres personnes contactent bien souvent la protectrice de l'élève au sujet de questions qui ont déjà, d'une façon ou d'une autre, été portées à l'attention du personnel de l'école ou qu'ils désirent y porter.

Par conséquent, la protectrice de l'élève est souvent la première interpellée dans le processus de plaintes et agit à titre de personne-ressource pour les plaignants, ainsi d'une troisième partie externe, indépendante et neutre. À ce stade de processus de plaintes, la protectrice de l'élève tient un rôle consultatif concernant le processus à suivre et informe les parties de son statut de troisième partie externe, indépendante et neutre.

Quelques parents ou élèves peuvent s'attendre à ce qu'en avisant la protectrice de l'élève, la préoccupation, l'appel ou la plainte soit porté au prochain niveau par la protectrice de l'élève.

Comme le savent les membres de la Commission scolaire, le modèle adopté par le Règlement est fondé sur la poursuite active d'une plainte par le demandeur et le rôle central que joue le responsable de la gestion des plaintes est primordial.

Étant entendu que la Commission scolaire maintient un modèle proactif et sensible de réponses aux plaintes qui soit efficace, l'existence de la protectrice de l'élève est un atout; elle aide à rehausser les pratiques et politiques existantes.

Je me réjouis une fois de plus de faire partie d'une équipe responsable et compétente. Le fait qu'aucune plainte n'ait été portée à l'attention de la protectrice de l'élève durant cette année, prouve de plus que la Commission scolaire se porte bien et que les parents d'élèves et les élèves entre autres sont satisfaits des démarches amorcées.

Adrienne N'gue
Protectrice de l'élève
30 juin 2015

Ce document est une réalisation de la Direction générale de la Commission scolaire des Phares. Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares et de banques d'images libres de droits (Microsoft Office, Stockvault⁴ et Startup stock photos⁵).

Coordination :

Madeleine Dugas, directrice générale par intérim

Secrétaire à la rédaction :

Josée Fournier, secrétaire de gestion
Direction générale

Révision linguistique :

Marjorie Fortin, secrétaire de gestion
Services éducatifs

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Commission scolaire des Phares

435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4
Téléphone : 418 723-5927
Télécopieur : 418 724-3350
Site Internet : www.csphares.qc.ca

⁴ www.stockvault.net

⁵ <http://startupstockphotos.com>